

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française  
portant nomination de membres du Conseil  
d'administration de l'université de Mons**

**A.Gt 14-11-2018**

**M.B. 17-12-2018**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement universitaire par l'Etat, notamment l'article 8, 7° ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 3 avril 2014 fixant la procédure de désignation des membres du Conseil d'administration des universités organisées par la Communauté française, notamment l'article 22;

Sur proposition du Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias;

Après délibération,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont nommés membres du Conseil d'administration de l'Université de Mons, représentant les milieux économiques, sociaux et politiques :

1° M. Daniel GAUTHIER;

2° M. Nicolas DUMONT;

3° M. Gianni INFANTI;

4° M. Pascal BAURAIN;

5° M. Philippe LESNE;

6° M. Adrien DOLIMONT;

7° Mme Camille DIEU.

**Article 2.** - Les membres visés à l'article 1<sup>er</sup> sont nommés pour une période de 4 ans prenant cours le 1<sup>er</sup> octobre 2018.

**Article 3.** - Le présent arrêté produit ses effets au 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Bruxelles, le 14 novembre 2018.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Ministre-Président,

**R. DEMOTTE**

Le Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias,

**J.-Cl. MARCOURT**